DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT **DE CARCASSONNE**

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-76 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière: COMMANDE **PUBLIQUE**

Sous matière : MARCHES PUBLICS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du mardi 28 mars 2023 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Audrey GAIANI, Gérard **MONDRAGON**

Formant la majorité des membres en exercice

OBJET:

CONVENTION DE DÉLÉGATION **DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA** COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CASTELNAU-DARY LAURAGAIS AUDOIS (CCCLA) ET LA VILLE DE CASTELNAU-DARY -TRAVERSÉE DE VILLE **TRANCHE 3**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 22 MARS 2023

AFFICHAGE EN DATE

MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE

DU: 22 MARS 2023

Karole CAFFIER Donne procuration à Gérard MONDRAGON, Adrien ROUZAUD Donne procuration à François DEMANGEOT,

Absents excusés:

Procurations:

Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Martine LACOMBE

Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD,

Bruno PERLES Donne procuration à Elisabeth ESCAFRE,

Delphine SANTINI Donne procuration à Sabine CHABERT, Préscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD,

Javier DE LA CASA Donne procuration à Philippe GREFFIER,

Secrétaire: Madame Audrey GAIANI

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 05 AVR. 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le début de l'année 2021, ont démarré les travaux de réfection de l'ancienne traversée de ville. Les deux premières tranches étant désormais terminées, (tranche 1 – rue Pasteur et tranche 2 -Grand Rue), il est nécessaire de poursuivre des travaux qui constitueront les tranches 3 - Haut de la Place de Verdun et 4 - rue de L'Horloge, concernant la réfection globale des réseaux eaux usées et eau potable, préalablement au réaménagement de la surface des rues.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de travaux de réfection totale de l'ancienne traversée de Ville, notamment le haut de la Place de Verdun (tranche 3), dans la continuité des travaux déjà exécutés, il est nécessaire de remplacer également les réseaux d'eau potable et usées.

Conformément à l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le maître de l'ouvrage peut confier à un mandataire, par convention, l'exercice, en son nom et pour son compte, de tout ou partie des attributions de la maîtrise d'ouvrage.

Ces réseaux faisant partie de la compétence Eau & Assainissement qu'assure la CCCLA depuis le 1er janvier 2018 et vu les contraintes techniques ne nous permettant d'effectuer les travaux, cette opération doit être scindée. Il est donc nécessaire de solliciter une délégation de maîtrise d'ouvrage entre la CCCLA et la Ville pour l'opération de réaménagement de l'ancienne traversée de Ville.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer une convention de délégation de maitrise d'ouvrage relative au réaménagement de l'ancienne traversée de Ville pour la tranche 3.

La CCCLA s'engage à financer la totalité du coût des travaux liés à la réhabilitation des réseaux eaux usées et eau potable de l'ancienne traversée de Ville pour la tranche 3 (haut de la place de Verdun).

Les travaux comprendront :

- Les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées.
- Les travaux de réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable,
- Les essais et contrôles.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de l'ancienne traversée de Ville de la tranche 3.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document à intervenir relatif à la réalisation de l'opération.

APPROUVE la prise en charge par la Commune de réaliser les travaux liés à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable qui relèvent des compétences eau et assainissement de la CCCLA.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 28 mars 2023

Patrick MAUGARD

Le Maire

Ampliation faite le 0 4 AVR. 2023

Certifiée exécutoire par réception

en Préfecture le : 0 3 AVR. 2023

Par publication le : 0 5 AVR. 20

Par delegation,

Le Directeur Général des Services

Micolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 0 5 AVR. 2023

ID: 011-211100763-20230328-DB202376-DE